

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA  
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

**ARRETE N° 2017-21**

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS  
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26  
JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

**(Période du 09 juin au 15 juin 2017)**

**La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,**

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 09 juin au 15 juin 2017,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**ARRETE**

**ARTICLE 1° :** Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant six déclarations) sont arrêtées, pour la période du **09 juin au 15 juin 2017**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2017-151	09/06/2017	COMMUNE DE SANT'ANDREA DI BOZIO	Adjoint administratif territorial - Gestion des missions de l'agence postale communale -	Création	C	1	TNC 14h	R/Direct
2017-152	09/06/2017	COMMUNE DE BASTIA	Technicien territorial - Responsable des gardiens scolaire et service maçonnerie -	Création	B	2	TC	R/Promotion Interne
2017-153	09/06/2017	COMMUNE DE BASTIA	Auxiliaire de puériculture relevant du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	Création	C	6	TC	R/Liste d'Aptitude R/Détachement R/Mutation
2017-154	12/06/2017	COMMUNE DE FURIANI	Adjoint administratif territorial -	Vacance	C	1	TC	R/Réintégration après période de disponibilité
2017-155	14/06/2017	PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Adjoint technique territorial - Service Patrimoine Naturel - Mise en œuvre projets de conservation et protection des espèces	Création	C	2	TC	R/Direct
2017-156	15/06/2017	COMMUNE DE LUCCIANA	Adjoint technique territorial - Services techniques - Agent polyvalent : entretien voirie, espaces verts	Vacance	C	2	TC	R/Direct

**ARTICLE 2° :** En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

**ARTICLE 3° :** Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG [www.cdq2b.com](http://www.cdq2b.com) et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,  
Le 16 juin 2017

La Présidente,  
Pour la Présidente, et par délégation,  
Directeur,  
Département  
de  
Haute-Corse  
Jean-François VALLICIONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20170616-2017-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2017

\* N.B. : Filières  
1- Administrative      2- Technique      3- Sportive  
4- Culturelle          5- Sociale          6- Médico-Sociale  
7- Médico-Technique      8- Police Municipale      9- Animation